

Edito

Marc FRANÇOIS
Maire de Xirocourt



Madame, Monsieur,

En avril dernier nous adoptions à l'unanimité le budget 2019 de la commune qui sera également le dernier de cette mandature. Une nouvelle fois, et sans augmentation des taux de fiscalité communale, nous avons pu y inscrire plusieurs programmes susceptibles d'améliorer notre cadre de vie ou de rendre notre village plus attractant.

Dans le dernier bulletin municipal, je vous annonçais que plusieurs chantiers étaient en réflexion ou en cours de réalisation. Aujourd'hui, malgré la baisse constatée de nos dotations (-1 500 € en 2019), le temps incompressible d'instruction des différents dossiers (demande subvention, acte notarié...) et grâce à la gestion maîtrisée de nos dépenses, j'ai le plaisir de vous annoncer que les travaux pour la réserve incendie rue de Nancy et la limitation de la vitesse des véhicules – rue de Charmes – vont prochainement débiter. Plusieurs d'entre vous ont d'ailleurs pu partager nos réflexions lors de la récente réunion publique qui s'est déroulée en mairie.

Seul point noir au tableau, la plateforme de retournement prévue à Arpontois qui ne pourra voir le jour cette année en raison de réponses à l'appel d'offres que nous avons dû considérer comme irrecevables. Ajournement d'un projet qui sera relancé rapidement pour aboutir en 2020.

J'aimerais rappeler que la réalisation d'un ouvrage rue de Charmes, n'est qu'une réponse immédiate à un besoin urgent de sécurisation de ce secteur. Cela ne nous fait pas oublier les autres secteurs du village tout aussi importants. D'autres aménagements sont à prévoir notamment pour sécuriser le cheminement des piétons ou encore le stationnement des véhicules. Autant de projets qui nécessiteront, sans aucun doute, une réflexion plus globale des problématiques et surtout des réponses à apporter progressivement sur l'ensemble de notre village. Sur tous ces sujets, si vous avez des questions, des propositions, n'hésitez pas à venir nous en parler ; de notre côté nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Je terminerai ces quelques lignes en vous assurant également de notre mobilisation sur bon nombre d'autres sujets comme l'entretien du Madon, l'élaboration Plan Local d'Urbanisme Intercommunal proposé par la communauté de communes, etc. Autant de sujets qui ne sont pas (plus) forcément que du ressort communal mais auxquels ils nous semblent primordial de contribuer.

A toutes et à tous, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et un bel été !



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en réflexion !

Comme indiqué dans le « Flash info » du mois d'Avril la Communauté de communes du Pays du Saintois a décidé de lancer l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ce document d'urbanisme, conciliant respect de l'identité propre à chacune des 55 communes et une vision globale à l'échelle du Pays du Saintois, permettra d'assurer un développement cohérent et durable pour notre territoire de demain.

Pour mener à bien ce travail qui durera près de 2 ans, chacun est invité à faire part de ses remarques, interrogations, doléances. La concertation publique est d'ailleurs obligatoire dans l'élaboration d'un PLUi. Pour cela plusieurs moyens sont ou seront mis à votre disposition comme le registre actuellement ouvert en mairie ; n'hésitez pas à venir le compléter.

D'autres informations sont également disponibles sur le site de la communauté de communes :

www.ccpaysdusainois.fr/vivre/urbanisme

Le PLUi : qu'est-ce que c'est ?

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire qui définit un projet d'aménagement et de développement à l'échelle du Pays du Saintois et ce, pour les dix prochaines années.

Il s'agit d'un projet global et transversal car il aborde de nombreuses thématiques (démographie, habitat, équipements, économie, paysage). Outil réglementaire, le PLUi détermine les règles d'occupation du sol et d'aménagement.

Les grandes étapes d'élaboration du PLUi

L'élaboration d'un PLUi est un processus au long cours qui s'effectue en plusieurs phases :

Phase 1 : le diagnostic. Etat des lieux du territoire, il en identifie les forces, faiblesses et enjeux en matière d'habitat, de démographie, de déplacements, d'économie et d'environnement.

Phase 2 : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Clé de voûte du PLUi, il détaille, à partir des enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic, les grandes orientations à poursuivre pour penser notre territoire de demain.

Phase 3 : le règlement et le zonage. Ces deux pièces sont les parties opérationnelles du futur PLUi. Elles permettent de traduire le PADD en actions au travers :

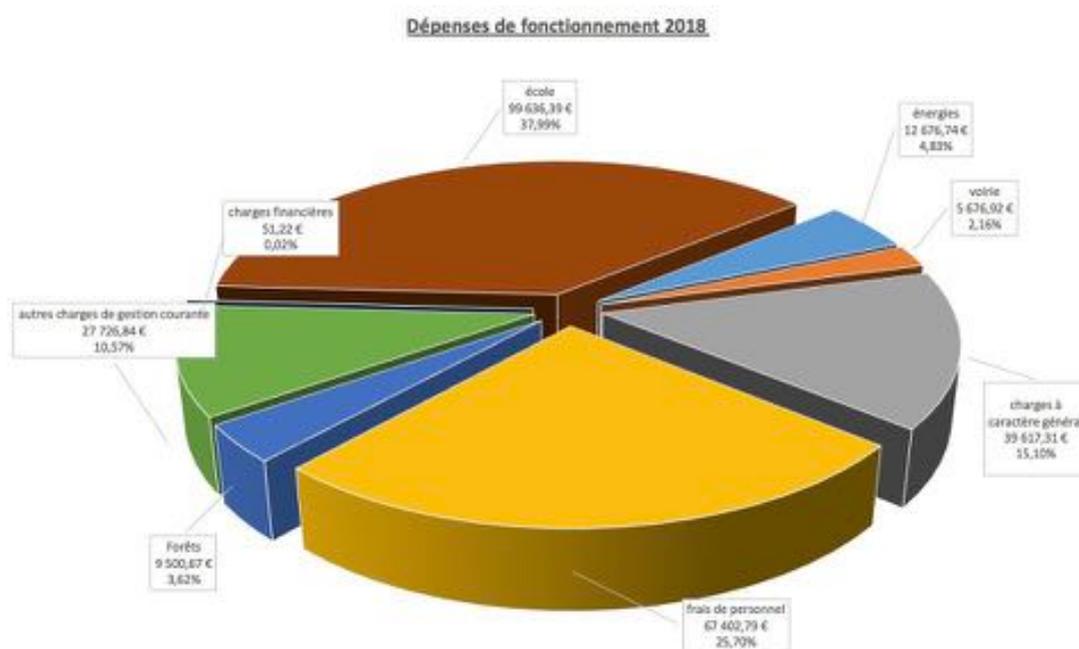
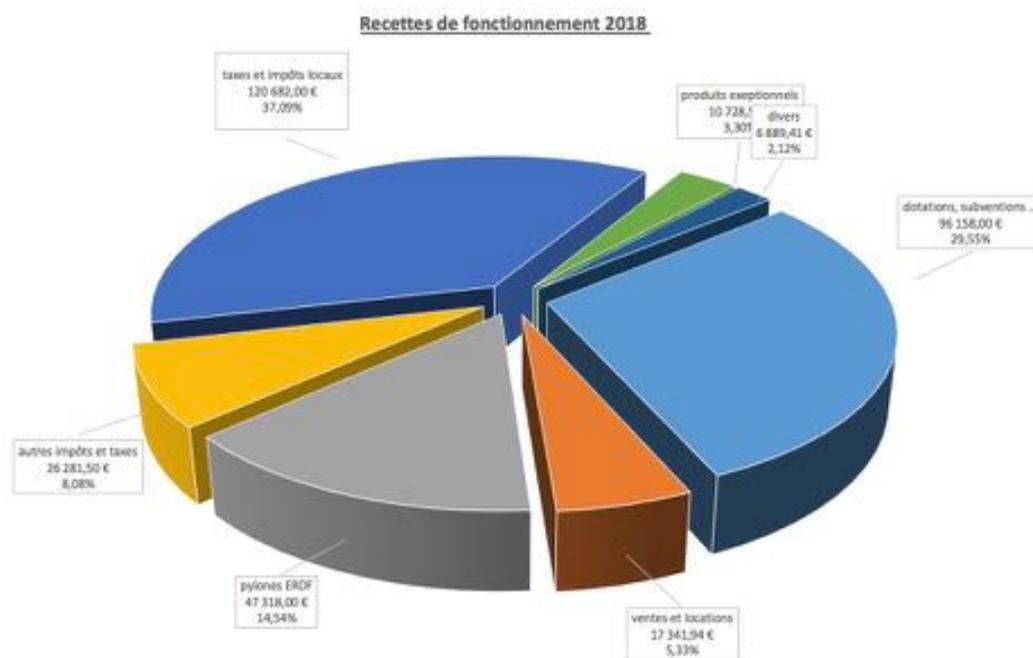
- D'un document cartographique, appelé « plan de zonage », qui délimite plusieurs zones sur lesquelles s'appliquent des règles d'occupation des sols et d'aménagement.
- D'un règlement écrit, qui précise zone par zone les règles d'occupation des sols et d'aménagement (constructibilité ou non, hauteur des bâtiments...).

Phase 4 : la validation. Avant que le PLUi ne soit adopté par le conseil communautaire, il doit recevoir l'avis des personnes publiques associées (Département, Région, services déconcentrés de l'Etat...) qui ont trois mois pour formuler un avis. Ensuite, une enquête publique d'un mois est organisée afin de recueillir une dernière fois l'avis des habitants.

Budget communal

Voici la répartition des recettes et des dépenses du budget communal voté le 4 avril 2019 (compte administratif 2018). Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2019. Il reconduit donc les taux de l'exercice précédent :

- Taxe d'habitation : 16.79%
- Taxe Foncière sur Propriétés bâties : 9.35%
- Taxe Foncières sur P. non bâties : 26.15%
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 17.43 %



Assainissement

A ce jour, environ 65% des habitations sont actuellement raccordées à l'assainissement collectif. L'objectif de 100% d'habitations dépendantes du zonage collectif devrait être atteint pour la fin de cette année.

Rappel des étapes à suivre pour votre raccordement :

- avant de réaliser des travaux vous devez faire une demande de raccordement auprès de la mairie
- réalisez vos travaux avec l'entreprise de votre choix
- une fois les travaux achevés vous devez faire une demande de contrôle auprès de la mairie
- à l'issue des contrôles un certificat vous sera délivré avant la fin de l'année (plus rapidement en cas de vente d'un bien immobilier)

A noter que tous les propriétaires doivent se faire connaître même dans le cas où ils n'y auraient pas de travaux dans les habitations afin d'obtenir le certificat de conformité.

IMPORTANT : De l'alimentation est régulièrement présente dans les collecteurs, le réseau n'est pas un vide ordure. La communauté de commune vend des composteurs à tarif préférentiel pour vos déchets verts. De plus, toute personne faisant des travaux de maçonneries doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas envoyer du ciment, du sable ou autres dans les avaloirs. D'une manière générale, tout déchet solide est interdit dans le réseau.

Cas des lingettes : un nombre toujours aussi important est retrouvé dans les pompes de relevage ainsi qu'à la station d'épuration. Les lingettes sont des produits récents et leur utilisation est devenue un réflexe pour un grand nombre de consommateurs. Certaines lingettes sont présentées comme biodégradables. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'elles sont jetables dans les toilettes ! Même biodégradables, du fait de leur composition complexe (fibres textiles imbibées de produits chimiques), les lingettes n'ont pas le temps de se décomposer entre les toilettes et la station d'épuration. Les lingettes sont donc considérées comme des déchets solides.



Le réseau d'assainissement est l'affaire de tous. Toutes pannes ou entretiens non prévus auront un impact sur la taxe d'assainissement donc un impact sur la collectivité soyons donc vigilants aux respects des règles. Le règlement d'assainissement est disponible sur le site internet de la mairie ou directement en mairie aux heures d'ouvertures.

I « Commune nature » et de 2 !!

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous annonçons que notre commune avait une nouvelle fois candidaté à la démarche « commune nature » proposée par le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau. Démarche qui vise à distinguer les communes faisant des efforts en matière d'amélioration de la gestion environnementale de leurs espaces communaux.



Au-delà des obligations réglementaires (cf. loi Labbé) qui s'imposent désormais à tous, cette distinction donne l'opportunité aux communes et gestionnaires d'espaces publics de faire reconnaître leur engagement volontaire, l'implication de leurs équipes, les solutions mises en œuvre, etc., auprès du grand public de plus en plus sensible à la protection de l'environnement.

Ces efforts ont été récompensés le 26 mars dernier à Marly lors d'une cérémonie officielle au cours de laquelle Xirocourt s'est vu récompenser, pour la seconde année consécutive !

Une seconde libellule est venue garnir les panneaux à l'entrée du village preuve de l'engagement croissant de la commune.

A noter qu'à ce jour, Xirocourt reste une des rares communes rurales de Meurthe et Moselle à s'être engagée dans cette démarche. Engagement qui en a peut-être toutefois motivé d'autres puisque dans le secteur Pulligny vient de se voir remettre sa première libellule...

Au palmarès 2019 : 260 communes récompensées en 2019 dans la Région Grand Est, 135 communes en Lorraine dont 37 obtenant comme Xirocourt une seconde libellule.

I SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Ce syndicat a été constitué pour répondre aux besoins du regroupement pédagogique des communes de Bralleville, Germonville, Jevoncourt et Xirocourt dans les domaines scolaire du premier degré et du périscolaire.

Suite à aux dernière élections qui ont eu lieu au sein du SIVOM de Xirocourt un nouveau Bureau a été élu. Monsieur Chiaravalli Bruno de Bralleville a été élu président. Pour Xirocourt, Madame Renaud Catherine a été élue vice-présidente.

Le bureau administratif du SIVOM a également changé d'adresse. Il se trouve désormais dans l'enceinte de l'école du Madon et non plus à la mairie de Xirocourt.

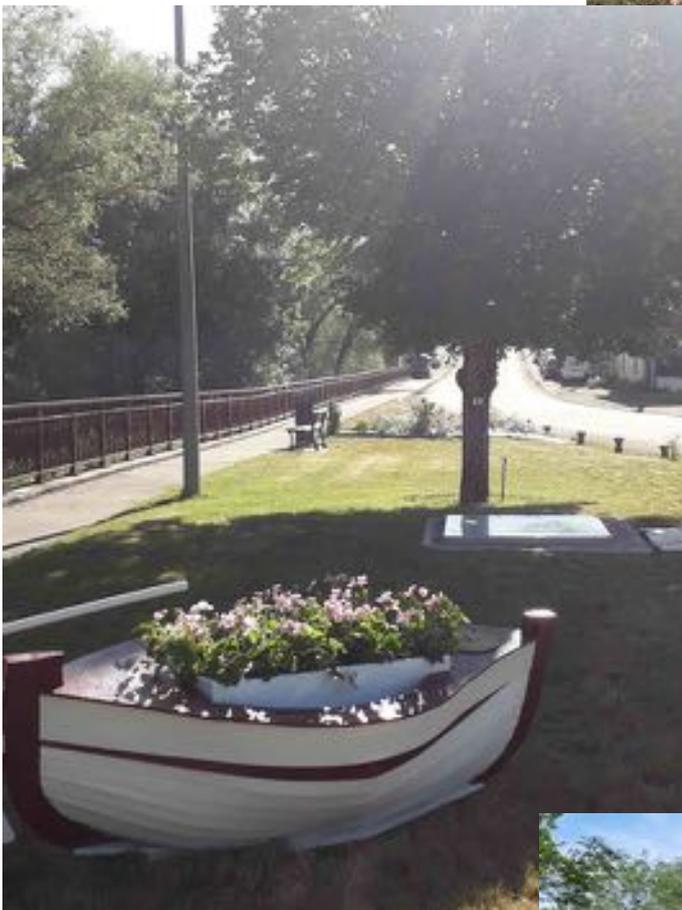
Les permanences du secrétariat y sont assurées le lundi et le jeudi. A noter également qu'un nouveau numéro de téléphone est à utiliser pour le joindre. Il s'agit du : 03 83 52 51 76

Massifs de fleurs



Cette année il a été décidé d'embellir la commune en la fleurissant.

L'employé communal, a conçu et réalisé les massifs près de l'arbre de la liberté et à l'entrée du village en venant de Tantonville, ainsi qu'une haie gourmande (petits fruits) implantée à côté du lavoir de la blagueuse.



Le marché aux fleurs de l'école du Madon

Le 27 avril, malgré le mauvais temps, les habitants de Xirocourt et des villages voisins ont répondu présents à cette vente organisée par les enseignants de l'école du Madon. Nombreux sont repartis les bras chargés de plants de fleurs, de légumes et d'herbes aromatiques à repiquer. Les bénéfices de cette vente alimenteront la coopérative scolaire en vue de projets pédagogiques.



L'étoile de Sion

Le 29 avril l'association de l'Alex a ouvert gracieusement sa salle où des bénévoles ont accueilli les marcheurs venus de Charmes qui après, 16 km de marche pouvaient se ravitailler et même se restaurer avec un repas tiré du sac puis repartir un peu reposés pour les 11 derniers km qui les conduiraient en haut de la colline.

Xirocourt était également un point de départ pour des personnes du secteur ne désirant faire que les derniers km. A noter que les 4 autres itinéraires partaient de Toul et de Richardménénil (50km) de Mirecourt (27km) et de Vandéville (30km).

Cette randonnée était proposée par la fédération française des randonneurs. Les randonneurs du Saintois, la maison du tourisme en pays terre de Lorraine, les offices du tourisme de Charmes et Mirecourt ainsi que Vosges Terroirs ont tous participé à la réussite de cette manifestation malgré le froid et la pluie.



Vœux - bébés, diplômés et accueil des nouveaux habitants

Le dimanche 12 janvier s'est déroulé en mairie l'accueil des nouveaux habitants, des bébés nés en 2018, et des jeunes diplômés.

Après la traditionnelle cérémonie des vœux, une présentation des projets de la commune 2019 a été réalisée avant de partager le pot de l'amitié et la galette des rois.



Repas des aînés

Dans une ambiance sympathique et musicale, plus de 200 personnes ont été accueillies par les maires d'Affracourt, Bralleville, Germonville, Jevoncourt, Vaudeville, Vaudigny, et Xirocourt au repas annuel intergénérationnel à la salle des fêtes de Bralleville.

Le Sénateur Olivier Jacquin et le député Dominique Potier, invités, ont pris la parole en se félicitant du bon esprit qui anime ces villages et de l'implication de leurs maires.



Comme à l'habitude ce sont les maires, conseillers municipaux et bénévoles du comité des fêtes qui ont assurés le service.



Commémoration du 8 mai



Feux de la Saint-Jean



Les grands moyens sont employés pour la construction !

I Fibre optique

Le 23 février une rencontre avec des fournisseurs d'accès internet. Cinq d'entre-eux étaient présents. Cette rencontre a permis à nombre d'entre-vous d'avoir des informations sur les offres et les phases d'installation de la fibre.



Vous trouverez sur le site de Losange-fibre la liste des opérateurs disponibles sur cette page : www.losange-fibre.fr/portail/operateurs

I Taille des haies

Cette année encore la mairie a confié à la société Morel environnement la taille des haies et le fauchage de chemins.



Entretien des haies en limite de propriété

Il est rappelé à chaque propriétaire d'arbres et d'arbustes plantés en limite de propriété ou en limite du domaine public de penser à les tailler de façon à ce qu'ils n'occasionnent aucune gêne ni aucun risque pour autrui. La responsabilité du propriétaire est toujours engagée en cas de dégâts causés par la chute d'une branche ou d'un arbre, ou si des fils électriques, téléphoniques sont arrachés lors de coup de vent.

Les pêcheurs à la ligne du Saintois

L'AAPPMA qui loue les lots communaux a prévu une nouvelle opération nettoyage des berges (élagage et coupe d'arbres menaçants) le samedi 12 octobre.

Suite à la demande de la municipalité et afin d'attirer de nouveaux petits pêcheurs l'AAPPMA a accepté d'organiser des ateliers pêche : montage de lignes, découverte des techniques pour chaque espèce de poissons et bien sûr mise en pratique au bord de l'eau. Pour une question de sécurité (profondeur de l'eau – accessibilité des berges) ces ateliers se dérouleront à Haroué ; avec mise à disposition d'une salle en cas de mauvais temps. Un co-voiturage sera mis en place pour les enfants de Xirocourt, de Bralleville et de Vaudigny.



Trois dates sont déjà prévues :

- Mercredi 25 septembre de 14 à 16 h
- Mercredi 9 octobre de 14 à 16 h
- Mercredi 23 octobre de 14 à 16 h

Par ailleurs et comme tous les ans l'association proposera un concours pour les jeunes pêcheurs (**autorisation, matériel et appâts fournis**). Un goûter est même prévu. **Pour Xirocourt celui-ci est prévu au lieu-dit La Rive le dimanche 30 juin de 14 à 17h.** Tous les participants recevront un lot ou une coupe en fonction de leur classement. N'hésitez pas à venir nombreux à ces animations.

La société de pêche souhaite à tous les jeunes pêcheurs une bonne fin d'année scolaire.

Prochains évènements



Feu d'artices du 14 août

Le Comité des fêtes organise comme chaque année un repas puis un feu d'artices.



Brocante du 15 août

Un prospectus sera distribué dans les boites aux lettres pour les inscriptions.

I Opération « tranquillité vacances »

En cette période de vacances, la gendarmerie vous rappelle qu'il est possible de bénéficier gratuitement de l'opération « tranquillité vacances ».

Il suffit aux habitants de prendre contact et de se rendre à la brigade de gendarmerie d'Haroué, avant leur départ, afin de communiquer leurs dates d'absence et leur lieu de villégiature. Ainsi informés, les gendarmes assurent des passages réguliers dans le cadre de leur service afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Numéro de téléphone de la gendarmerie : 03.83.52.40.13

I ADAPA



**AIDE
PROXIMITÉ
PRÉVENTION
INFORMATION**

appi'bus

Appi'bus est un service de l'ADAPA qui vient à la rencontre des personnes les plus isolées, au plus près de chez elles, dans le but de favoriser l'accessibilité à l'information et de proposer des ateliers de prévention

- ◆ Information sur les droits et aides possibles pour accompagner la vie à domicile
- ◆ Ateliers de prévention (nutritionniste, ergothérapeute ...)
- ◆ Activités de loisirs favorisant l'échange et le lien social (jeux de société, activités manuelles)

Pour tout renseignement contacter l'ADAPA :
03 83 37 16 21 - appibus@adapa54.fr
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
(En dehors de ces horaires, vous pouvez nous laisser un message sur notre répondeur)

